



Notre Dame des Victoires  
Voiron

## REGLEMENT FINANCIER TARIFS ANNUELS 2020-2021

	MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE	LYCEE	OBSERVATIONS
<b>EXTERNAT</b>	<b>Mensuel sur 10 mois</b>				
Contribution des familles	63,00 €	64,50 €	68,50 €	80,00 €	Assurance scolaire comprise, -20% pour le second enfant, -50% pour le troisième enfant, -100% pour le quatrième enfant, remise supplémentaire de 5% si vous avez un autre enfant scolarisé dans l'enseignement privé catholique
Projets pédagogiques et sorties	9,50 €	11,50 €	11,50 €	11,50 €	Hors voyages scolaires de plus d'une journée
Cotisations Enseignement Privé	14,00 €	15,00 €	15,00 €	15,50 €	
Garderie école matin/soir Etude collège soir	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>		
<b>TOTAL MENSUEL</b>	<b>86,50 €</b>	<b>91,00 €</b>	<b>95,00 €</b>	<b>107,00 €</b>	
<b>DEMI-PENSION</b>	<b>Coût repas complet 6,95 eur Mensuel sur 10 mois</b>				Le prix étant forfaitaire, aucun remboursement pour absence ne pourra être accordé sauf à partir de trois jours d'absence consécutive et sur présentation d'un certificat médical
Forfait 4 jours	94,60 €	94,60 €	94,60 €	Selon le contenu du plateau au self, prix à la carte à la cafétéria. Plat chaud 5,10 €. + 1 périphérique 6,10€ + 2 périphériques 6,60 € +3 périphériques 6,95 €	- 10% pour le deuxième enfant et -20% pour les suivants
Forfait 3 jours	71,00 €	71,00 €	71,00 €		
Forfait 2 jours	47,50 €	47,50 €	47,50 €		
Forfait 1 jour	24,00 €	24,00 €	24,00 €		
Occasionnel/jour	7,95 €	7,95 €	7,95 €		
<b>FRAIS FIXES PAR FAMILLE</b>	<b>Annuel</b>				Une seule cotisation par famille
Participation aux investissements	<b>95,00 €</b>				
<b>OPTIONS</b>					
Etude dirigée école/aide aux devoirs		65,00 € / mois			Participation à la demande des familles dans la limite des places disponibles
Cotisation APEL par famille	20,00 € /an				Si vous ne souhaitez pas adhérer, merci de le signaler avant le 15 septembre de l'année scolaire

\* Frais obligatoires

### Remarques :

Pour les fournitures (livres, cahiers, fichiers...) de l'école, hors trousse et cartable, la commande sera faite collectivement par l'établissement et sera facturée en septembre.

Pour le collège, les cahiers de travaux pratiques et certaines fournitures seront achetés collectivement et refacturés aux familles en septembre.

Une facture annuelle sera établie fin septembre, payable par prélèvement mensuel le 6 de chaque mois d'octobre à juin ou en ligne par Ecole Directe.